



Reprise maison avant fin bail

Par **pascale**, le **16/04/2010** à **13:44**

Bonjour,

je suis intéressée par l'achat d'une maison qui est louée pour l'instant et ce pour encore 2 ans. Nous vivons actuellement dans une région et cette maison se trouve dans une autre région où nous souhaitons retourner dans les 6 mois / 1 an à venir. ça sera notre habitation principale.

ma question : peut on rompre le contrat de bail par anticipation avant l'échéance pour qu'on puisse y habiter et poser nos valises ? l'agent immobilier nous dit que non. Pouvez vous me confirmer ? je confirme que ça sera bien notre habitation principale.

vous remerciant par avance,

cordialement

Par **sandra**, le **16/04/2010** à **16:58**

Bonjour,

Effectivement, vous ne pouvez délivrer un congé pour reprise qu'à l'échéance du contrat de location. RAR ou acte d'huissier 6 mois au moins avant la date de fin du contrat de location pour le signifier.

Cordialement.